

Pola Luminate

SDI Limited

Version Num: 3.1.1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (UE) n ° 2015/830)

Date de revision: 23/01/2017 Date d'impression: 25/01/2017 L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Pola Luminate	
Synonymes	Disponible	
Nom d'expédition	HANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)	
Autres moyens d'identification	Pas Disponible	

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes :	Utilisation telle que définie par le fournisseur.
Utilisations déconseillées	Sans Objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise	SDI Limited	SDI (North America) Inc.	SDI Brazil Industria E Comercio Ltda	
Adresse	3-15 Brunsdon Street, VIC 3153 Australia	1279 Hamilton Parkway Itasca IL 60143 United States	Rua Dr. Virgilio de Carvalho Pinto, 612 São Paulo CEP 05415-020 Brazil	
Téléphone	+61 3 8727 7111	+1 630 361 9200	+55 11 3092 7100	
Fax	Pas Disponible	Pas Disponible +55 11 3092 7101		
Site Internet	Pas Disponible Pas Disponible www.sdi.com.au		www.sdi.com.au	
Courriel	Pas Disponible Pas Disponible brasil@sdi.com.au			
Nom commercial de l'entreprise	SDI Germany GmbH			
Adresse	Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany			
Téléphone	+49 0 2203 9255 0			
Fax	+49 0 2203 9255 200			
Site Internet	www.sdi.com.au			
Courriel	germany@sdi.com.au			

1.4. Numéro d'appel d'urgence

1.4. Numero a apper a urgence			
Association / Organisation	SDI Limited Pas Disponible Pas Disponible		Pas Disponible
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	000	+61 3 8727 7111	Pas Disponible
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible Pas Disponible Pas Disponible		Pas Disponible
Association / Organisation	Pas Disponible		
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	Pas Disponible		
Autres numéros de téléphone d'urgence	Pas Disponible		

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] ^[1]	Liquide inflammable Catégorie 2, Irritation occulaire catégorie 2
Légende:	1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI

2.2. Éléments d'étiquetage

Version Num: 3.1.1.1

Page 2 of 12

Pola Luminate

Date de revision: **23/01/2017**Date d'impression: **25/01/2017**







MENTION D'AVERTISSEMENT

DANGER

Déclaration(s) sur les risques

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

P210	P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.	
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.	
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.	
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.	
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.	
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.	
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.	

Déclarations de Sécurité: Réponse

P370+P378	En cas d'incendie: utiliser mousse anti-alcool ou de fines gouttelettes / brouillard d'eau pour l'extinction.		
P305+P351+P338	N CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si les peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.		
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.		
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.		

Déclarations de Sécurité: Stockage

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

Déclarations de Sécurité: Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

REACh - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH	%[poids]	Nom	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1.64-17-5 2.200-578-6 3.603-002-00-5 4.01-2119457610-43-XXXX	48	<u>éthanol</u>	Liquide inflammable Catégorie 2; H225 ^[3]
1.7722-84-1 2.231-765-0 3.008-003-00-9 4.01-2119485845-22-XXXX	6	<u>peroxyde-d'hydrogene</u> Liquide Oxydant de Catégorie 1, TOXICITÉ AIGUË PAR INHALATION Catégorie 4, TOXICITÉ AIGUË PAR VOIE ORALE Catégorie 4, Irritation/corrosion cutanée catégorie 1A; H271, H332, H302, H314 [3]	
Légende:	1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L		

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général

Si le produit entre en contact avec la peau:

- ► Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses.
- ▶ Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible).
- ▶ Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation.

Version Num: 3.1.1.1 Page 3 of 12 Date de revision: 23/01/2017 Date d'impression: 25/01/2017

Pola Luminate

Si ce produit entre en contact avec les veux : Maintenir immédiatement les veux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. ► En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires. Si avalé. NE PAS faire vomir. Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ▶ Suivre le patient avec attention. Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber. Rechercher un avis médical. Si ce produit entre en contact avec les veux : Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver de manière continue pendant au moins 15 minutes avec de l'eau claire. ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant Contact des veux occasionnellement les paupières hautes et basses Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée. Si le produit entre en contact avec la peau: ▶ Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés, chaussures incluses. Contact avec la peau Laver les zones affectées à grand eau (et du savon si disponible). Rechercher un avis médical dans le cas d'une irritation ▶ En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. Inhalation En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le coté droit (position tête-basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. Ingestion Suivre le patient avec attention. Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissements ou avec une conscience réduite ; i.e. devenant inconsciente. Donner de l'eau pour rincer la bouche puis fournir lentement du liquide et autant que la victime peut confortablement en absorber.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Poudre chimique sèche.
- ▶ BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- ▶ Eau pulvérisée En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Inconnu.			
5.3. Conseils aux pompier	s			
	► Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque.			
Lutte Incendie	▶ Peut être violemment réactif. Peut exploser.			
Lutte incendie	► Mettez un vêtement qui protège tout votre corps.			

	Les produits de combustion incluent:
	, dioxyde de carbone (CO2)
	, autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques.
	Les liquides et les fumées sont inflammables.
	Il y a un risque modéré de feu quand il y a exposition à la chaleur ou aux flammes.
D:	Les fumées, lorsqu'elles se mélangent à l'air, constituent un mélange explosif.

▶ Portez un appareil respiratoire.

D'Incendie/Explosion

- sif.
- Il y a un risque modéré quand il y a exposition à la chaleur ou aux flammes.
- Les fumées peuvent facilement se déplacer et atteindre le foyer.
- La chaleur peut entraîner l'expansion ou la décomposition ainsi qu'une explosion des récipients.
- ► Les bombes aérosol peuvent exploser si elles sont directement exposées aux flammes.
- La rupture des récipients peut projeter des matériaux en combustion.
- Les risques ne sont pas restreints par la pression, eut émettre des fumées âcres, nocives ou corrosives.
- S'il y a combustion, des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO) peuvent être émises

Peut émettre des fumées toxiques.

Peut émettre des fumées corrosives

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Version Num: 3.1.1.1 Page 4 of 12 Date de revision: 23/01/2017 Date d'impression: 25/01/2017

Pola Luminate

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Eclaboussures Mineures	 Eliminez toutes les sources d'incendie. Nettoyez tout de suite tous les écoulements. Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériel absorbant. Essuyez. Ramassez les résidus dans un récipient pour déchets inflammables
Eclaboussures Majeures	 Evacuez le personnel. Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. Peut réagir violemment. Peut exploser. Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection. Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les egouts et canalisations et les cours d'eau. Envisagez l'évacuation. Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie. Augmentez l'aération. S'il n'y a pas de danger, arrêtez la fuite. L'eau pulvérisée peut être utilisée pour disperser/absorber les vapeurs. Contenez le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. Utilisez une pelle qui ne produit pas d'étincelle et qui résiste aux explosions. Ramassez tout le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour un éventuel recyclage. Absorbez le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. Enfermez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets. Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux. Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence.

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

	▶ Les containers, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives.
	▶ NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des containers.
	► Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation.
	 Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré.
	▶ Evitez la concentration dans les trous et creux.
	► NE rentrez PAS dans un espace confiné avant que l'air n'ait été contrôlé.
	▶ Evitez de fumer, les lampes nues, la chaleur ou les sources d'incendie.
Manipulation Sure	► Lors de la manipulation, NE buvez PAS, ne mangez pas et ne fumez pas.
Manipulation Sure	▶ N'utilisez PAS des seaux en plastique.
	Evitez le contact avec des matériels incompatibles.
	▶ Maintenez les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.
	► Evitez les dégâts matériels sur les récipients.
	▶ Lavez-vous toujours les mains avec du savon et de l'eau après la manipulation.
	► Les vêtements de travail doivent être lavés séparément.
	▶ Respectez les règles d'usage et les conseils du fabricant pour le stockage et la manipulation
	▶ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin que de bonnes conditions de travail soient maintenues.
otection anti- Feu et	Voir Section 5
explosion	I San State of the
	► Eviter tout contact personnel, inhalation incluse.
	▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition.
	▶ Utiliser dans un lieu bien ventilé.
	▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux.
	► NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée .
	► NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine.
	▶ Eviter de fumer, pas de lumière à nu ni de source d'allumage.
	► Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer.
	► Eviter un contact avec un matériel incompatible.
Autres Données	► Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés.
	▶ Eviter les dommages physiques des containers.
	▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation.
	► Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément.
	▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
	► Utiliser des conditions de travail appropriées.
	Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant.
	L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.
	Eviter la production d'électricité statique. Relier tous les câbles et les équipements à la terre.
	Stocker entre 5 et 25 degrés celsius.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Container adapté	▶ NE ré emballez PAS. Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant.
Incompatibilite de Stockage	Eviter les bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Date de revision: **23/01/2017**Date d'impression: **25/01/2017**

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	éthanol	Alcool éthylique	1900 mg/m3 / 1000 ppm	9500 mg/m3 / 5000 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)	peroxyde-d'hydrogene	Peroxyde d'hydrogène	1,5 mg/m3 / 1 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

LIMITES D'URGENCE

Composant	Nom du produit	TEEL-1	TEEL-2	TEEL-3
éthanol	Ethyl alcohol; (Ethanol)	Pas Disponible	Pas Disponible	15000 ppm
peroxyde-d'hydrogene	Hydrogen peroxide	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
éthanol	15,000 ppm	3,300 [LEL] ppm
peroxyde-d'hydrogene	75 ppm	75 [Unch] ppm

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

8.2. Contrôles de l'exposition

Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation d'échappement locale ou un système de ventilation pour lieu clos peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être résistant aux explosions.

Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vélocités "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vélocités de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Type de contanimant :	Vitesse de l'air :
Solvants, vapeurs, dégraissage, etc, évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 f/min)
aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de containers par intermittence, transfert de transporteur à faible vitesse, soudure, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libéré à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 f/min.)
spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2.5 m/s (200-500 f/min.)

8.2.1. Contrôle d'ingéniérie approprié

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle	
1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1 : Perturbation des courants d'air de la pièce	
2 : Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement	2 : Contaminants à forte toxicité	
3 : Intermittent, faible production	3 : Forte production, utilisation importante	
4 : Large hotte ou masse d'air importante en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local uniquement.	

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction des solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

8.2.2. Protection Individuelle











Protection des yeux/du visage.

- ► Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact.

Protection de la peau Protection des mains / pieds Protection corporelle Protection corporelle Protection corporelle Protection corporelle Voir Autre protection ci-dessous Protection corporelle Voir Autre protection ci-dessous

Version Num: 3.1.1.1 Page 6 of 12 Date de revision: 23/01/2017 Date d'impression: 25/01/2017

Pola Luminate

Autres protections	 Protections. Tablier en PVC. Une combinaison de protection en PVC peut s'avérer nécessaire si l'exposition est grave. Unité de nettoyage pour les yeux. Assurez-vous qu'il y ait un accès libre à une douche de sécurité.
Les risques thermiques	Pas Disponible

Protection respiratoire

Filtre de type AB de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant de la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définie comme étant le ratio entre le contaminant à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peut également être important.

Niveau de la zone respirable ppm (volume)	Facteur de protection maximum	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral
1000	10	AB-AUS	-
1000	50	-	AB-AUS
5000	50	Conduit d'air *	-
5000	100	-	AB-2
10000	100	-	AB-3
	100+		Conduit d'air**

^{* -} Débit continu ** - Débit continu ou demande à pression positive

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Pas Disponible		
État Physique	gel	Densité relative (Water = 1)	0.94
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto- allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	5.9-6.3	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	Pas Disponible	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	Pas Disponible	Poids Moléculaire (g/mol)	Sans Objet
Point d'éclair (°C)	Pas Disponible	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Pas Disponible	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	Composé volatile (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	Groupe du Gaz	Pas Disponible
hydrosolubilité (g/L)	miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	VOC g/L	Pas Disponible

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1.Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	 Présence de matériaux incompatibles. Le produit est considéré stable. Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu. Les solutions de peroxyde d'hydrogène se décomposent lentement, émettent de l'oxygène et sont donc stabilisées en ajoutant de l'acétanilide etc.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

Page **7** of **12**

Pola Luminate

Date de revision: **23/01/2017**Date d'impression: **25/01/2017**

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

	<u> </u>		
Inhalé	Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.		
Ingestion	Le produit N'A PAS ETE classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme 'nocif par ingestion'. Ceci est du au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains. Le produit peut néanmoins être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents. Les définitions actuelles de substances nocives et toxiques sont généralement basées sur des doses provoquant la mortalité plutôt que sur les doses provoquant la morbidité (maladie, états-infectieux). Les inconforts des voies gastro-intestinales peuvent provoquer des nausées et des vomissements. Dans un environnement normal, l'ingestion de quantités insignifiantes n'est pas connue comme cause de soucis.		
Contact avec la peau	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés.		
Yeux	Il existe certaines preuves suggérant que ce produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes.		
Chronique	Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme.		
Dala Luminata	TOXICITÉ	IRRITATION	
Pola Luminate	Pas Disponible	Pas Disponible	

	·		
	TOXICITÉ	IRRITATION	
	Dermiquel (lapin) LD50: 17100 mg/kg ^[1]	Eye (rabbit): 500 mg SEVERE	
éthanol	Inhalatoire (rat) LC50: 64000 ppm/4hr ^[2]	Eye (rabbit):100mg/24hr-moderate	
	Orale (rat) LD 50: >1187-2769 mg/kg ^[1]	Skin (rabbit):20 mg/24hr-moderate	
		Skin (rabbit):400 mg (open)-mild	
	TOXICITÉ	IRRITATION	
peroxyde-d'hydrogene	Dermique (rat) LD50: 3000-5480 mg/kg ^[1]	Pas Disponible	
	Inhalatoire (rat) LC50: 2 mg/L/4hr ^[2]		
	Orale (rat) LD 50: 75 mg/kg ^[1]		

Aucune donnée significative de toxicologie aiguë identifiée dans la littérature.

Légende:

1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -.. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

ÉTHANOL

Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau.

PEROXYDE-D'HYDROGENE

Les symptômes semblables à l'asthme peuvent durer des mois ou même des années après que l'exposition air cessée. Ceci peut être du à une condition non-allergique connue comme syndrome réactif de dysfonctionnement des voies respiratoires (RADS) qui peut apparaître à la suite d'une exposition à des forts niveaux de composés fortement irritants. Les critères clés pour le diagnostique d'un RADS incluent l'absence de maladie respiratoire précédente, chez un individu non-atypique, avec l'apparition abrupte de symptômes semblables à l'asthme dans les minutes ou les heures à une exposition connue à l'irritant. Un modèle de respiration réversible, au spiromètre, avec la présence modérée à importante d'hyperactivité des bronches au cours d'un test à la méthacholinium et l'absence d'une inflammation lymphatique minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères pour le diagnostique d'un RADS. Le RADS (ou asthme) suivant une inhalation irritante est un désordre rare avec des taux rellés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. D'un autre côté, une bronchite industrielle est un désordre qui peut apparaître en tant que résultat d'une exposition à de fortes concentrations de substances irritantes (souvent particulaire dans la nature) et est complètement réversible après que les expositions ont cessé. Le désordre est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.

Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.

toxicité aiguë	0	Cancérogénicité	0
Irritation / corrosion	0	reproducteur	0
Lésions oculaires graves / irritation	~	STOT - exposition unique	0
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	0	STOT - exposition répétée	0
Mutagénéïté	0	risque d'aspiration	0

Légende:

🗶 – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification

Données nécessaires à la classification disponible

Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

 Version Num: 3.1.1.1
 Page 8 of 12
 Date de revision: 23/01/2017

Pola Luminate

Composant **ENDPOINT** Durée de l'essai (heures) Valeur source espèce éthanol LC50 42mg/L éthanol EC50 crustacés 2mg/L éthanol EC50 96 Sans Objet 17.921mg/L 4 éthanol EC50 24 Sans Objet 0.0129024mg/L 4 2016 4 éthanol NOEC Poisson 0.000375mg/L peroxyde-d'hydrogene LC50 96 0.020mg/L 3 Poisson 48 4 peroxyde-d'hydrogene FC50 crustacés 2.32mg/L 4 peroxyde-d'hydrogene EC50 72 Sans Objet 0.71mg/L EC50 3 4 peroxyde-d'hydrogene Sans Objet 0.27mg/L peroxyde-d'hydrogene NOEC 0.028mg/L 4 Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. EPIWIN Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis-Légende: Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) -Données de bioconcentration

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
éthanol	BAS (La demi-vie = 2.17 journées)	BAS (La demi-vie = 5.08 journées)
peroxyde-d'hydrogene	BAS	BAS

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
éthanol	BAS (LogKOW = -0.31)
peroxyde-d'hydrogene	BAS (LogKOW = -1.571)

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
éthanol	HAUT (KOC = 1)
peroxyde-d'hydrogene	BAS (KOC = 14.3)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	В	Т
Des données disponibles	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
Critères PBT remplies?	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination.

Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable.

Recycler autant que possible.

Elimination du produit / emballage

- Recycler autain que possible.
 Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou consulter l'Autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement adapté ou aucune facilité d'élimination n'a pu être identifié.
- Eliminer par: Incinérer dans un appareil approuvé (après l'ajout d'un mélange avec un produit de combustion adapté)

NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau.

► Décontaminer les containers vides. Suivre les consignes de sécurité jusqu'à ce que les containers soient propres et détruits.

Options de traitement des déchets

Pas Disponible

Options d'élimination par les égouts

Pas Disponible

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquettes nécessaires



Date d'impression: 25/01/2017

Version Num: 3.1.1.1

Pola Luminate

Date de revision: **23/01/2017**Date d'impression: **25/01/2017**

D. H	1			
Polluant marin	aucun			
Transport par terre (ADR)				
14.1.Numéro ONU	1170			
14.2.Nom d'expédition des Nations unies	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)			
14.3. Classe(s) de danger	classe 3			
pour le transport	Risque Secondaire Sans Objet			
14.4.Groupe d'emballage	II			
14.5.Dangers pour l'environnement	Sans Objet			
renvironnement				
	Identification du risque (Ker	mler) 33		
14.6. Précautions	Code de classification	Code de classification F1		
particulières à prendre par l'utilisateur	Etiquette de danger	3		
i utilisateui	Dispositions particulières	144 601		
	quantité limitée	1L		
Transport aérien (ICAO-IATA	4 / DGR)			
14.1. Numéro ONU	1170			
14.2. Nom d'expédition des		10115)		
Nations unies	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYL	IQUE)		
14.2 Classe(s) de deservir	Classe ICAO/IATA	3		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Sous-risque ICAO/IATA	Sans Objet		
	Code ERG	3L		
14.4. Groupe d'emballage	II			
14.5. Dangers pour	Sans Objet			
l'environnement				
	Dispositions particulières		A3A58A180	
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement		364	
14.6. Précautions	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement		60 L	
particulières à prendre par	Instructions d'emballage po	ur cargo et vaisseaux passagers	353	
l'utilisateur	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet 5 L			
	Qté de paquets limités dans	avion passager et de cargaison	Y341	
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet 1 L			
Transport Maritime (IMDG-	Code / GGVSee)			
14.1. Numéro ONU	1170			
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)			
44.3 Classo(s) de denger	Classe IMDG 3			
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	IMDG Sous-risque Sans Objet			
14.4. Groupe d'emballage	· · ·			
14.5. Dangers pour l'environnement	Sans Objet			
	N° EMS F-E, S-D			
14.6. Précautions particulières à prendre par	Dispositions particulières	144		
l'utilisateur	Quantités limitées 1 L			
Le transport fluvial (ADN)		•		
14.1. Numéro ONU	1170			
14.2. Nom d'expédition des	ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYL			
Nations unies 14.3. Classe(s) de danger	3 Sans Objet			
pour le transport 14.4. Groupe d'emballage				
14.5. Dangers pour				
l'environnement	Sans Objet	ı		
14.6. Précautions particulières à prendre par	Code de classification	F1		
l'utilisateur	Dispositions particulières	144; 601		
	•			Continued

Pola Luminate

Date de revision: 23/01/2017

Date d'impression: 25/01/2017

Quantités Limitées 1 L
Équipement requis PP, EX, A
Feu cônes nombre 1

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ÉTHANOL(64-17-5) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Du Règlement REACH (CE) N ° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais) La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français) L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31
L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI
Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

PEROXYDE-D'HYDROGENE(7722-84-1) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Association du Transport Aérien International (IATA) sur les Produits Dangereux Interdits la Liste de Passagers et de Fret Avion

Du Règlement REACH (CE) N ° 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles

Numéro CAS

Flam, Liq, 2

Flam. Liq. 2

Flam. Liq. 2

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

La France des Valeurs limites d'Exposition Professionnelle - VLE/VME (français)
L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31
L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

H225

H225

H225

GHS05, GHS03, Dgr, GHS02,

GHS06, GHS09, Wng

ECHA Dossier

GHS02. Dar

GHS02, Dgr

GHS02, Dgr

Cette SDS est en conformité avec les règlementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure oû elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les règlementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

Numéro index

RÉSUMÉ ECHA Composant

1

2

1

2

éthanol	64-17-5	603-002-00-5		01-2119457610-43-XXX	X
l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code	(s)		de pictogrammes ion d'avertissement	Code de Hazard Statement (s)
1	Flam. Liq. 2	Flam. Liq. 2		02, Dgr	H225
2	Flam. Liq. 2		GHS0	02, Dgr	H225
1	Flam. Liq. 2	Flam. Liq. 2		02, Dgr	H225
2	Flam. Liq. 2		GHS	02, Dgr	H225
2	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Rep Classified, Flam. Aerosol 1, Muta. 1B, Rep Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute	or. 1A, Acute Tox. 3, STOT SE 1,	0.	GHS01, Wng, GHS08, 96, GHS05	H225, H319, H304, H340, H335, H372, H336, H315, H360, H220, H301, H311, H331, H370
1	Carc. 2	Carc. 2		98, Wng	H351
2	Carc. 2		GHS0	98, Wng	H351
1	Flam. Liq. 2		GHS	02, Dgr	H225
2	Flam, Lig. 2)2. Dar	H225

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

Composant	Numéro CAS Numéro index ECHA Dossier			
peroxyde-d'hydrogene	7722-84-1	008-003-00-9	01-2119485845-22-XXXX	
l'harmonisation (C & L Inventaire)	Classe de danger et catégorie de code	(s)	Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s)	Code de Hazard Statement (s)
1	Ox. Liq. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A		GHS07, GHS05, GHS03, Dgr	H271, H302, H314, H332

Ox. Lig. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3, Ox.

Liq. 2, Acute Tox. 3, Flam. Liq. 2, Skin Corr. 1B, Acute Tox. 2, Met. Corr. 1, Aquatic

Chronic 2, Not Classified, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte

Inventaire national Statut

H271, H314, H335, H318,

H225, H301, H330, H290

Version Num: 3.1.1.1 Page 11 of 12 Date de revision: 23/01/2017 Date d'impression: 25/01/2017

Pola Luminate

Australie - AICS	Y
Canada - DSL	Υ
Canada - NDSL	N (peroxyde-d'hydrogene; éthanol)
Chine - IECSC	Υ
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Y
Japon - ENCS	Y
Corée - KECI	Υ
New Zealand - NZIoC	Υ
Philippines - PICCS	Υ
ÉU.A TSCA	Υ
Légende:	O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses)

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Codes pleine de risques de texte et de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques .
H351	Susceptible de provoquer le cancer .
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

autres informations

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC – TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL: Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO: Facteur de sécurité olfactive DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV: Valeur limite seuil LOD : Limite de détection OTV: Valeur de seuil olfactif FBC : Facteurs de bioconcentration IBE: Indice biologique d'expositionv Version Num: **3.1.1.1** Page **12** of **12** Date de revision: **23/01/2017**

Pola Luminate

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'aprés leur utilisation.

Other information:

Prepared by: SDI Limited 3-15 Brunsdon Street, Bayswater Victoria, 3153, Australia Date of preparation/revision: 23rd September 2015 Department issuing SDS: Research and Development Contact: Technical Director Date d'impression: 25/01/2017